

## RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

### COMMENT PARTICIPER

Le commanditaire de ce concours est MTL connecte/ Printemps numérique.

#### 1.1. Admissibilité :

Le concours au profit de Boostalab s'adresse à tous les résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité.

#### 1.2. Période du concours :

Le tirage au sort se fera le jeudi 30 septembre.

#### 1.3. Inscription au concours :

Répondre à la question du jeu concours et remplir le formulaire d'inscription au jeu avec la réponse et vos coordonnées.

#### 1.4. Restrictions relatives à la participation au concours :

Il n'y a aucune limite de participation par détenteur.

#### 1.5. Attribution du prix :

10 places pour assister à l'événement en ligne MTL connecte 2021 sont à gagner.

#### 2.2. Chances de gagner :

5 places sont à gagner parmi les abonnés de la boîte à outils inscrits au jeu concours.

5 places seront tirées sur l'ensemble des inscrits.

#### 2.3. Tirage du prix :

Les prix seront attribués par tirage au sort par une main innocente de l'équipe Boostalab le 30 septembre.

#### 2.4. Avis de sélection :

Boostalab tentera de joindre les gagnant(e)s sélectionné(e)s par courriel (à l'aide des coordonnées qui lui auront été fournies par les participant(e)s au jeu concours.

### 3. RÈGLES GÉNÉRALES

3.1. La réclamation du prix est soumise à la vérification par Boostalab et (ou) de ses représentants désignés.

Toutes les participations au tirage provenant de sources non autorisées ou qui sont incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières ou frauduleuses ou qui, d'une façon ou d'une autre, ne sont pas conformes à ce règlement sont automatiquement nulles. Boostalab constitue la source de référence unique et définitive pour ce qui est de la validation de la réclamation du prix.

3.2. En participant à ce concours, chaque participant(e) accepte:

a) de respecter ces règlements et les décisions de Boostalab ;

- b) de libérer et de tenir quittes Boostalab de toute responsabilité à l'égard de réclamations/dommages comprenant, sans s'y limiter, des réclamations/dommages pour préjudices corporels ou des dommages à des biens relativement à l'acceptation, la mauvaise utilisation du prix ou à la participation au concours;
- c) de recevoir les communications informatives et commerciales de Boostalab

3.3. Les décisions de Boostalab relativement à ce concours sont sans appel et lient tous les participants.

3.4. En participant, les participants reconnaissent avoir lu les présents règlements officiels du tirage et conviennent de s'y conformer ainsi qu'aux décisions de Boostalab. Ces décisions sont finales.

3.5. Boostalab n'est pas responsable de ce qui se passe avec l'utilisation du prix.

3.6. Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et locales, de même qu'aux règlements adoptés relativement à ces lois.

3.7. Pour les résidents de la province de Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

3.8. Boostalab n'assume aucune responsabilité à l'égard d'éventuelles défaillances de son site Web durant la période du tirage, notamment de tout problème ou de toute défectuosité technique des systèmes informatiques en ligne, de tout message électronique ou coupon de tirage non reçu par Boostalab en raison d'un problème technique ou d'un engorgement du réseau Internet ou du site Web ou de toute combinaison de ces facteurs qui peuvent nuire à la participation au tirage d'une personne.

3.9. Boostalab se réserve le droit d'annuler ou de suspendre la vente en ligne du tirage si un virus, un bogue ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de Boostalab nuit à la sécurité ou à l'administration adéquate du tirage.

3.10. Pour obtenir une copie du Règlement du Tirage, veuillez écrire à [hello@boostalab.com](mailto:hello@boostalab.com)